

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Patrick BAUDEMMENT	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Céline RABUT	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Noëlle CABBILLARD	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Contrats de concession – Investissements prévisionnels 2022

Dijon métropole conduit depuis de nombreuses années une politique de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, de sécurisation de l'alimentation en eau potable de son territoire et au-delà, de gestion durable de son patrimoine, et d'amélioration continue de la qualité et la performance du service rendu à l'utilisateur.

Les contrats de concession de services publics d'eau potable et d'assainissement de Dijon métropole visent à répondre à ces enjeux, notamment au travers de fonds d'investissements inclus dans les contrats.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 19 367 K€ hors taxes qu'il est prévu d'investir en 2022 dans les infrastructures d'eau potable et d'assainissement, répartis comme suit :

Eau potable : - Contrat Odivéa : 5 286 000 € HT
- Contrat Est Dijonnais : 397 000 € HT
- Contrat Sud Dijonnais : 125 000 € HT

Assainissement : - Contrat Odivéa : 11 526 000 € HT
- Contrat Est Dijonnais : 2 033 000 € HT

Les programmes prévisionnels de travaux sont détaillés en annexe.

La métropole portera également des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, pour un montant qui sera fixé lors du vote du budget primitif 2022.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les programmes prévisionnels de travaux neufs et concessifs 2022, détaillés en annexe, qui seront imputés dans les différents fonds contractuels,
- **de charger** les concessionnaires de solliciter les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, et d'obtenir l'autorisation d'engager les travaux.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATION(S)